

LE LYCEE RAZI

UN DEMI-SIECLE DE CULTURE ET D'AMITIE FRANCO-IRANIENNES



M. le Proviseur (E. R.)
Raymond ARNAUD
9 mai 2005

→ **23 octobre 1928** : naissance officielle du Lycée Franco-Persan de Téhéran au terme d'un accord entre le Gouvernement Impérial de Perse et la Mission Laïque Française.

→ **Août 1980** : le Gouvernement de la République Islamique d'Iran décide unilatéralement de la nationalisation du Lycée Franco-Iranien Razi.

Entre ces deux dates et ces deux événements, 52 années se sont écoulées ; au-delà des vicissitudes inhérentes à ce type d'établissement, inévitablement soumis aux aléas politiques, le Lycée Franco-Persan, devenu Lycée Franco-Iranien en 1935 puis Lycée Franco-Iranien Razi, n'a cessé de se développer pour devenir un élément essentiel de la présence culturelle française en Iran, un lieu de rencontre et d'échange entre nos deux cultures. Mais au-delà des traités et accords bilatéraux, au-delà des aspects institutionnels, le Lycée Razi est devenu avec le temps un véritable creuset de l'amitié franco-iranienne créant pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, étaient liés à cet établissement, une relation affective profonde.

C'est l'histoire de ces 52 années que je vais m'efforcer de retracer devant vous.

1. 1928 : création du Lycée Franco-Persan

Le 23 octobre 1928, une annonce publiée dans le journal Ettelaat marque la naissance officielle de ce qui deviendrait plus tard le Lycée Razi :

« Le Lycée Franco-Persan, organisé par la Mission Laïque Française, en accord avec le gouvernement de Sa Majesté Impériale, s'installe dans l'immeuble Bayat, 57 avenue Farman Farma.

Il sera dirigé par Monsieur Roulleau, professeur agrégé de l'Université de France.

Les cours ouvriront le 1er novembre, mais les examens de classement commenceront le lundi 29 octobre.

.....

La langue française sera la langue de l'enseignement, sauf bien entendu, et comme le veut justement la loi, dans les enseignements qui touchent à l'âme nationale, la langue et la littératures persanes, l'histoire et la géographie de la Perse, qui seront enseignées en Persan par des professeurs persans

La Mission Laïque Française, en donnant à ses élèves la double culture persane et française, entend les mettre en mesure, leurs études terminées, d'entrer sur un pied d'égalité avec les autres étudiants, dans les Universités et Grandes Ecoles de France comme celles de Perse ».

Dans cette annonce, véritable acte de naissance du Lycée, sont déjà clairement énoncés les principes qui président à la création du Lycée et qui ne seront jamais démentis au cours de ses 52 années d'existence : diffusion de la langue et de la culture françaises et dans le même temps strict respect de l'identité, de la culture et de la civilisation du pays d'accueil.

Deux questions se posent : pourquoi le Gouvernement Impérial de la Perse est-il favorable à l'ouverture d'un lycée français en Perse ? et deuxième question, pourquoi est-ce à la Mission Laïque Française que cette tâche est confiée ?

Reza Schah qui a pris le pouvoir en 1925 entend bien moderniser son pays dans tous les domaines, économiques, administratifs, culturels. Pour ce faire, il a besoin de personnels bien formés : administrateurs, ingénieurs, techniciens, professeurs... Un important effort de scolarisation est réalisé ; une université est ouverte en 1935.

Comme Mustapha Kemal pour la Turquie, Reza Schah constate que c'est en Europe Occidentale que s'est réalisée la révolution industrielle, que c'est là que se sont créés les concepts qui l'ont précédée puis accompagnée. La modernisation de son pays passe inévitablement par une ouverture sur l'occident, par l'adoption progressive de ses techniques, par l'introduction dans l'enseignement des méthodes et des contenus déjà en vigueur en Europe.

De nombreux Persans font leurs études en Europe et tout particulièrement en France ; cependant leur nombre est insuffisant pour répondre aux ambitions du Shah ; il faut donc permettre à des institutions étrangères d'ouvrir des établissements en Perse même.

La France exerce durant tout le XIX^{ème} siècle une véritable fascination sur l'Orient. N'est-elle pas la puissance qui détient la clef d'une civilisation convoitée ? Le niveau de vie y est élevé, les technologies nouvelles y sont particulièrement efficaces et prestigieuses. La culture scientifique et philosophique, les habitudes d'organisation politique et les modes d'existence séduisent les élites. Par ailleurs, la langue française est considérée par beaucoup comme la langue de la culture ; elle est encore en ce début de XX^{ème} siècle, mais pour peu de temps encore, la langue de la diplomatie. Les auteurs français sont bien connus d'une élite intellectuelle.

De son côté, la Mission Laïque Française avait ouvert plusieurs établissements scolaires dans ce qui avait été avant 1918 l'Empire Ottoman. Ceux-ci s'étaient très rapidement développés et avaient acquis dans chacun des pays où ils étaient implantés un réel prestige. Mais qu'était la Mission Laïque Française ?

La Mission Laïque Française est une association loi 1901, c'est-à-dire sans but lucratif, créée en juin 1902 à l'initiative de Pierre Deschamps.

Celui-ci, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud, est affecté en 1898 à Madagascar où il est immédiatement chargé de l'organisation de l'enseignement officiel et du contrôle de l'enseignement privé. Lourde tâche pour un homme âgé de 25 ans à peine, sur un territoire grand comme la France et devenu colonie française depuis 2 ans seulement.

Très rapidement, il est confronté à de graves problèmes de conscience : il découvre que la seule transmission d'un savoir fait que l'école exerce inévitablement une influence sur la manière de penser, de sentir, d'agir des élèves. Ouvrir une école hors de France, c'est reproduire sur d'autres terres un système étranger à ces terres, enseigner un savoir nourri d'autres traditions. Que peut-il en résulter ? C'est bien là que se trouve la difficulté majeure : que vont faire les jeunes Malgaches de nouvelles manières de voir, d'idées nées ailleurs.

Et Pierre Deschamps en arrive à la conclusion : il faut éduquer les enfants à partir de leur propre culture même si l'on doit les amener à partager les fruits d'une autre culture ; il pose donc le principe de la coexistence, dans leur respect réciproque, de deux cultures. Ce qu'on entreprend alors ne peut s'inscrire dans une perspective ni de domination pure et simple ni d'assimilation.

De plus, il est indispensable que l'enseignement donné soit exempt de tout message religieux ou métaphysique, en un mot qu'il soit laïque.

Ces principes étant posés, reste à les mettre en application et Pierre Deschamps prend immédiatement conscience des obstacles auxquels il va se heurter : une administration trop étroite, trop rigide, trop tatillonne et bien souvent parfaitement ignorante des problèmes concrets rencontrés ; une colonie française récemment arrivée dans l'île et qui, à l'égard de la population locale, ne pense que domination ou, au mieux, assimilation ; un enseignement très largement contrôlé par les congrégations religieuses qui conduisent leur action dans une ignorance quasi absolue des cultures locales, avec un souci de prosélytisme certain et qui, en dépit du débat politico-religieux qui agite la France dans cette période, bénéficie largement des subventions de l'état et généralement du soutien actif des administrateurs locaux.

Et l'idée vient à Pierre Deschamps : pour surmonter ces difficultés et se libérer des entraves administratives, il faut s'organiser sur le modèle des missions religieuses, fonder une mission qui saurait s'imposer un strict respect de la culture originelle des élèves y compris pour tout ce qui a trait aux croyances religieuses, une mission laïque en quelque sorte. Mission Laïque ! Bigre ! Voilà deux mots en apparence parfaitement antinomiques dont le mariage semble bien compromis. En effet, le mot « mission » est sérieusement connoté : dans son acceptation la plus courante, la mission désigne l'évangélisation des pays non chrétiens et l'ensemble des religieux chargés de cette évangélisation. Parler d'une mission laïque c'est quasiment de la provocation !

Mais venons à l'étymologie : mission correspond à l'action d'envoyer. Pourquoi donc la société laïque issue de la Révolution Française, n'aurait-elle pas elle aussi ses envoyés ? Ce que souhaite Deschamps, c'est que la société civile s'organise comme la société catholique ou la société protestante, avec la même autonomie par rapport aux règles de la métropole pour faire hors de France une œuvre d'éducation selon ses principes, une

mission qui s'appuierait sur un enseignement respectueux des croyances, des mœurs et des langues des pays d'accueil, seraient-ils colonies françaises ; un enseignement orienté résolument vers le progrès et la modernité, soucieux de préparer aux métiers nécessaires au développement de chaque pays.

L'antinomie des mots n'étant qu'apparente, l'organisme qui mettra en œuvre les principes définis par Pierre Deschamps est créé à Paris le 8 juin 1902 et il s'appelle « Mission Laïque Française ».

Le but de l'association est clairement énoncé dans l'article 1 de ses statuts : tous les efforts de la Mission Laïque convergeront pour réaliser un objectif essentiel : propager outre-mer l'enseignement laïc.

a. Les moyens

- La Mission envisage de créer des écoles dont elle assurera directement la direction pédagogique et la gestion administrative et financière ; ainsi, elle sera directement garante de l'enseignement donné et elle bénéficiera d'une indépendance censée la mettre à l'abri des entraves administratives dont a souffert Deschamps à Madagascar
- Une charte est définie qui repose sur 3 principes incontournables :
 - Interdiction du prosélytisme religieux
 - Obligation d'adapter chaque école à l'état intellectuel, moral et social des populations concernées
 - Caractère scientifique et rationnel des apprentissages

La Mission Laïque Française va tout d'abord orienter son action vers les colonies françaises. Elle s'attire très rapidement un important capital de sympathie, du fait même des principes affirmés dans ses statuts ; mais elle se heurte tout aussi rapidement à de nombreuses difficultés. Vous vous souvenez sans doute de ce slogan diffusé lors de la première crise pétrolière, slogan quelque peu stupide et non moins prétentieux : « en France on n'a pas de pétrole mais on a des idées » ; pour être complet on aurait dû préciser : « on a des idées mais on n'a pas d'argent ». La réalisation de l'idéal de la Mission suppose d'importants moyens financiers : construction d'écoles, formation des maîtres, rémunération des enseignants... Les missions congréganistes ont un double avantage : elles ont le mérite d'exister et elles ne coûtent pas cher ; bien des administrateurs coloniaux ne s'embarrassent pas de considérations morales et philosophiques. La Mission Laïque remporte quelques succès, subit aussi plusieurs échecs. C'est ainsi qu'en 1902, elle crée une école normale de l'enseignement coloniale mais celle-ci doit fermer ses portes en 1912, faute de recrutement.

Aussi, à partir de 1906, la Mission Laïque, sans abandonner ses projets pour les colonies, va-t-elle orienter une partie de son action vers l'étranger et tout particulièrement vers l'Empire Ottoman.

Parallèlement, elle définit deux formes d'intervention :

- la création d'établissements, mais on a déjà signalé les difficultés matérielles que comporte ce type d'intervention
- le patronage apporté à des établissements déjà existants : la Mission Laïque constate en effet qu'il existe déjà beaucoup d'écoles où l'on enseigne en français et qui ne sont pas confessionnelles. Bon nombre d'entre elles sont en difficulté, certaines sont même menacées de fermeture. Par ailleurs, isolées les unes des autres, souvent ignorées de la France, la pédagogie s'y révèle parfois défailante et désuète. Ces écoles demandent des subventions, si possible régulières ; elles réclament l'envoi d'un personnel qualifié et compétent, un encadrement pédagogique. La Mission Laïque va leur proposer de se mettre sous son patronage ; ainsi, la Mission Laïque leur laisserait leur autonomie et ne prendrait aucune charge financière. Elle servirait d'intermédiaire entre les intéressés et le Ministère des Affaires Etrangères ; elle donnerait des conseils pour la marche des études et des méthodes d'enseignement... elle pourrait enfin préparer à plus ou moins longue échéance la prise en charge complète de ces établissements.

Cette nouvelle politique va rapidement s'avérer tout à fait judicieuse, en particulier dans l'Empire Ottoman.

- dès 1906, plusieurs établissements privés de Salonique deviennent propriété de la Mission Laïque et sont regroupés ensuite sous le nom de Lycée
- en 1908, la Mission apporte son patronage aux écoles laïques du Caire et en 1909 elle prend en charge le Lycée du Caire
- la même année, elle patronne les écoles françaises de Port Saïd
- en 1909 Ouverture à Beyrouth d'un collège de la Mission Laïque

- en 1909 toujours, ouverture à Alexandrie d'un lycée propriété d'une société privée et patronné par la Mission Laïque
- en 1910, la Mission prend la responsabilité complète du Lycée d'Alexandrie et ouvre une école de filles à Beyrouth
- elle intervient aussi hors de l'empire ottoman, à Bruxelles, à Tokyo

La 1ère guerre mondiale va marquer un temps d'arrêt dans l'expansion de la Mission Laïque, celle-ci reprendra rapidement après la fin du conflit.

En 1928, la Mission Laïque a donc acquis une solide expérience dans la création et la gestion d'établissements scolaires ; elle bénéficie aussi d'une solide réputation fondée à la fois sur la qualité de ses écoles et sur la mise en pratique des principes définis dès sa fondation. C'est donc presque naturellement que le gouvernement impérial de la Perse va la solliciter pour la création d'un Lycée Franco-Persan à Téhéran.

Nous revenons donc à notre sujet après ce détour peut-être un peu long par l'histoire de la Mission Laïque ; mais il me semblait important, pour bien comprendre le rôle essentiel que jouera le Lycée dans la présence culturelle française en Iran, de rappeler les conditions dans lesquelles cet organisme était né et l'éthique qui accompagne ces deux termes en apparence antinomiques de « mission » et de « laïque ».

2. 1928-1962 : du Lycée Franco-Persan au Lycée Franco-Iranien Razi

Le 1er novembre 1928 le Lycée Franco-Persan ouvre ses portes.

Les programmes sont ceux du ministère persan mais enseignés en français par des professeurs français, à l'exception des disciplines ayant trait à la culture et à la civilisation persanes; la langue et la littérature françaises bénéficient d'un horaire renforcé par rapport à ce que serait celui d'une langue étrangère. Les examens et tout particulièrement le baccalauréat sont des examens persans dans lesquels les disciplines scientifiques se passent en français. On est donc là tout à fait dans l'esprit défini par la Mission Laïque Française de la diffusion d'une double culture dans un strict respect de la culture d'origine des élèves.

Durant cette longue période, 34 ans, soit les 2/3 de la vie du lycée, le développement de l'établissement est très largement dominé par des problèmes matériels et affecté par les aléas de la politique.

Les locaux, qui ont été acquis par la Mission Laïque en 1931, avenue Farhang, sont petits et inadaptés et de ce fait les effectifs resteront toujours très modestes : ils stagneront aux environs de 200 élèves jusqu'aux années 40 et n'atteindront le nombre de 500 qu'en 1960.

Mais ces locaux ne manquaient pas de charme ; l'ancienne élève Farah Diba évoquant ses souvenirs en 1976 les décrivait ainsi : « C'était une vieille bâtisse, dans le sud de la ville.. . Les classes étaient dans les sous-sol ; une élégante colonnade bordait le bâtiment...Pour entrer en classe, le professeur gravissait une petite échelle de bois et passait par la fenêtre....Le laboratoire se réduisait à une pièce petite et sombre ; une poussière vieille de plusieurs années recouvrait les appareils ». Il s'agit bien évidemment de souvenirs et il faut les accueillir pour ce qu'ils sont mais à l'époque où la Chabanou me les communiqua, je ne pouvais mettre en doute la qualité de la mémoire impériale.

On sait peu de chose sur les premiers proviseurs qui régnèrent peu de temps –3 ans en moyenne- Par contre, en 1938, c'est Monsieur Louis Andrieu qui prend la barre ; il la gardera durant trente ans. Sa personnalité et son rayonnement ne furent sans doute pas étrangers au succès continu du lycée et à la réputation qu'il s'est forgée depuis cette date. Monsieur Andrieu incarne pour des générations d'Iraniens la culture française, la compétence pédagogique et administrative, le sens du service public. Son action fut sans conteste déterminante.

Une élite iranienne nombreuse, qui a joué un rôle éminent dans les divers secteurs de la vie politique, économique et culturelle du pays, a donc fait ses armes au « vieux lycée » apportant ainsi une contribution importante au développement des liens d'amitié entre la France et l'Iran. Tous et toutes ont conservé de leur lycée un souvenir ému et ne manquent jamais de lui manifester le plus sincère attachement.

Durant toute cette période, l'existence même du lycée fut plusieurs fois compromise.

A la rentrée de 1940, le gouvernement iranien prit la décision de fermer toutes les écoles étrangères. C'est ainsi que durent fermer leurs portes l'école soviétique et le grand lycée américain de Téhéran, ainsi que le lycée anglais d'Isfahan. Mais la fermeture du lycée Razi put être évitée à la faveur d'arguments dilatoires et notamment en alléguant que l'immeuble ne pouvait être vendu qu'avec l'accord du propriétaire, la Mission Laïque Française, dont le comité et les administrateurs étaient dispersés du fait de la guerre. Le Lycée, toléré dans l'attente de nouvelles, put ainsi fonctionner toute l'année 1940-41.

En septembre 1941 cependant, le ministre de l'Instruction Publique donna l'ordre comminatoire de fermer le Lycée, désormais interdit aux Iraniens. L'établissement put toutefois rester « entrouvert » pour les élèves étrangers qui fréquentaient ses cours depuis plusieurs années et dont la plupart ne pouvaient regagner leur pays. Cette année-là, le lycée fonctionna avec quelques 75 élèves de toutes nationalités, y compris d'ailleurs trois Iraniens dont les parents avaient obtenu l'autorisation officielle de les y inscrire.

Après l'entrée des troupes alliées en Iran, en 1942 et l'abdication de Reza Chah en faveur de son fils, de grands changements intervinrent dans le personnel des ministères et au niveau des hauts fonctionnaires. L'ordre de fermeture du lycée resta en sommeil et l'on put même recommencer à recruter discrètement des élèves iraniens ; une seule classe d'abord, puis, l'année suivante, une deuxième....si bien qu'en 1948 l'effectif était à peu près reconstitué, avec environ 300 élèves.

Le lycée, accueillant aussi des jeunes filles, était devenu une école mixte jouissant de la confiance des familles. Mais en juillet 1954 le Ministre de l'Instruction Publique fit parvenir au Lycée Razi l'ordre formel de ne plus scolariser de jeunes filles et de retourner leur dossier à toutes celles qui fréquentaient l'établissement. Durant tout l'été affluèrent lettres officielles de rappel et visites d'inspecteurs venus s'assurer de la bonne exécution de cet ordre.

Sans protester, sans donner de réponse autre que dilatoire, Monsieur Andrieu jugea qu'il valait mieux laisser le temps travailler pour lui. Et ce, d'autant que la plupart des parents concernés avaient entrepris des démarches pressantes pour faire rapporter cette mesure ou la laisser en sommeil. C'est ce qui advint : à la faveur de nouveaux changements au ministère les inscriptions purent reprendre comme par le passé, dès la rentrée d'octobre 1954, pour les garçons comme pour les filles.

3. Le nouveau Lycée Razi : 1962-1978

La crise de 1954 étant passée, le lycée va reprendre son développement : ses effectifs atteignent environ 500 élèves en 1960 ; mais les bâtiments, en dépit de l'adjonction d'une aile scientifique, se révèlent par trop exigus d'autant que la demande est toujours plus pressante.

a. La convention de 1962

Le Chah lui-même ayant souhaité favoriser l'extension du lycée, un accord fut conclu en juillet 1962 entre le Ministère de l'Instruction Publique et la Mission Laïque Française.

La convention prévoit les dispositions suivantes :

- un magnifique terrain de 30 000 m², remarquablement situé dans les nouveaux quartiers du nord de la ville, en bordure de l'Avenue Pahlavi, est mis à la disposition de la Mission Laïque Française afin qu'y soit construit un établissement dont la capacité d'accueil, prévue pour 1 200 élèves pourrait répondre aux besoins exprimés.
- la direction de ce nouvel établissement sera française.
- il se voit garantir le maintien du régime antérieur en ce qui concerne la place du français dans l'enseignement et aux examens.
- des classes françaises préparant les élèves français et étrangers aux examens officiels français pourront être ouvertes.
- enfin, la Mission Laïque Française s'engage à remettre sans contrepartie, à l'expiration d'un délai de 75 ans, tous les bâtiments et le matériel scolaire au Ministère de l'Instruction Publique de l'Iran.

A l'occasion d'un voyage officiel qu'il effectua en Iran, en novembre 1963, le Général de Gaulle posa la Première Pierre du nouveau lycée.

L'architecte français, Monsieur Létia, parlant de son projet dit : « on a souhaité que l'ensemble réalisé pour le Lycée franco-iranien soit le produit d'une architecture mesurée, disposant à l'étude, bien adaptée aux formes persanes et à un climat souvent excessif. On a souhaité également y voir l'affirmation d'un certain humanisme français en même temps que le reflet d'un certain prestige »

Les choses sont bien dites, mais il est vrai que ce lycée était beau et fonctionnel, qu'il mariait avec beaucoup de bonheur l'évocation de la Perse traditionnelle avec ses cours intérieures parcourues de rigoles et agrémentées de jets d'eau et les conceptions les plus modernes dans les domaines de l'éducation et de la culture : laboratoires scientifiques remarquablement équipés, salle de spectacle avec scène tournante et projecteurs de 16 et 35 mm, piscine, courts de tennis... On était bien loin des lycées et collèges qui se construisaient alors en France, sur un modèle unique, la barre de béton.

Le nouveau lycée est inauguré le 26 mai 1966 en présence de la Chahbanou, de Monsieur Couve de Murville, ministre français des Affaires Etrangères, de Monsieur Amir Abbas Hoveyda, Premier Ministre d'Iran.

A son ouverture, le nouveau lycée accueillait en même temps que les élèves de l'ancien lycée de l'avenue Farhang, ceux de la petite école de l'Union des Français de l'Etranger, créée quelques années auparavant pour scolariser les enfants français des cadres expatriés.

Ainsi, 960 élèves furent accueillis en 1966-67. La section franco-iranienne devait couvrir progressivement l'ensemble des classes du primaire et du secondaire, la section française n'allait pas au-delà de la classe de seconde ; Première et terminale ne furent ouvertes qu'en 1968 et 1969. Les premiers candidats au baccalauréat français devaient se rendre à Beyrouth pour y subir les épreuves du baccalauréat. C'est ainsi, que j'ai moi-même interrogé des élèves du Lycée Razi, sans me douter que quelques années plus tard, je serai le proviseur de cet établissement prestigieux.

Moins de 4 ans après son ouverture, le lycée était déjà trop petit. Il fallut sacrifier les courts de tennis pour faire place à un bâtiment qualifié de provisoire de 18 classes construit grâce au concours de l'association des parents d'élèves, de sociétés françaises implantées en Iran et de la Mission Laïque Française. Edifié dans l'urgence et seulement pensait-on pour quelques années, ce bâtiment rompait avec l'architecture remarquable du Lycée.

b. Les avenants de 1970

Ce nouveau bâtiment ne répondait qu'aux besoins du moment ; la pression au niveau des admissions étant de plus en plus vive, les problèmes d'accueil ne tardèrent pas à se poser de nouveau.

En accord avec le Premier Ministre Hoveyda, la Mission Laïque Française étudia la possibilité de doubler les effectifs du Lycée Razi en construisant sur un terrain contigu de 20 000 m² une école maternelle et un groupe scolaire primaire.

A cet effet, un avenant à la convention de 1962 fut ratifié en mai 1970.

Un second avenant fut signé en octobre 1970 qui lui ne portait pas sur les extensions du Lycée mais sur son organisation pédagogique. Ce document adopté sur la demande pressante des parents iraniens et du Premier Ministre Hoveyda stipule que le lycée Razi devait suivre le programme officiel français. Au terme de cet accord, les deux sections, française et franco-iranienne, devaient progressivement fusionner avec application dès la rentrée de 1970 pour la première année primaire. Il est en outre prévu que les examens, à quelque niveau que ce soit, seraient organisés sur les mêmes bases que les examens français.

Bien évidemment, un examen officiel en persan, histoire, géographie et civilisation iranienne est prévu pour les élèves iraniens.

Quant aux élèves français et étrangers tiers, ils devront obligatoirement suivre un enseignement de la langue persane.

Enfin, un sous-directeur iranien secondera le proviseur pour la supervision des études persanes et dans les rapports avec les autorités locales.

S'il est bien normal que les élèves non iraniens reçoivent un enseignement de la langue persane, par contre on peut s'interroger sur l'opportunité des mesures pédagogiques prises à l'intention de la section franco-iranienne. Bien sûr en fusionnant les deux sections du lycée, on faisait disparaître une séparation qui existait de fait entre les élèves ; on les amenait tous, quelle que soit leur nationalité, à suivre les mêmes enseignements, dans les mêmes classes et donc à vivre au-delà de la classe puis au-delà du lycée de véritables amitiés. On pouvait aussi espérer réaliser un vieux rêve pour tout établissement scolaire à l'étranger : amener tous les élèves à un véritable bilinguisme et un véritable biculturalisme. Mais était-il opportun sur un plan politique d'imposer en Iran, à tous les élèves iraniens d'un lycée étranger, de passer un baccalauréat français ? Sur un plan pratique pouvait-on espérer conduire tous les élèves à un niveau de maîtrise de la langue française tel qu'ils puissent subir les épreuves du baccalauréat français en littérature française et en philosophie ?

A noter que si cette fusion avait pu être conduite jusqu'à son terme, elle aurait toutefois mis fin à une anomalie véritablement scandaleuse : les élèves iraniens de la section française pouvaient passer le baccalauréat français sans subir la moindre épreuve de persan et ensuite demander l'équivalence avec le baccalauréat iranien. Fort heureusement, cette anomalie ne resta qu'une éventualité qui, à ma connaissance, ne fut pratiquement jamais réalisée.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle école maternelle put ouvrir ses portes en septembre 1972 ; le bâtiment des classes primaires ne fut achevé que pour la rentrée 1974.

Pour la première fois depuis longtemps, la rentrée au Lycée Razi était possible sans acrobaties et sans devoir sacrifier les facilités mises à la disposition des élèves et des professeurs (bibliothèque, salle des professeurs...)

Le lycée accueillait alors 2 800 élèves.

Mais une fois encore, le répit ne fut que de courte durée.

c. 1974-1976 : de 2 800 à 3 500 élèves

Les années 1974-1975 marquent un accroissement spectaculaire des relations économiques entre nos deux pays entraînant un afflux d'élèves supplémentaires. A la suite du voyage du Premier Ministre Français, Monsieur Chirac, de nombreuses entreprises françaises s'installent en Iran.

Mais on assiste aussi à une arrivée importante d'élèves iraniens précédemment scolarisés en France ou dans le réseau des établissements français à l'étranger et dont les parents, médecins, juristes, ingénieurs, reviennent au pays pour se mettre au service de sa fulgurante expansion.

Par ailleurs plus d'un millier de demandes d'inscriptions en première année d'école maternelle ne peuvent pas ne pas témoigner d'une reprise en faveur du français qui, depuis la guerre, avait été largement délaissé au profit de l'anglais.

On prévoyait donc pour la rentrée 75 l'arrivée de 400 élèves supplémentaires pour le seul lycée Razi. Il fallut d'urgence, pendant l'année 74-75, trouver avec l'aide du gouvernement français et des sociétés françaises implantées en Iran de nouvelles solutions. Grâce à un accroissement des subventions, à l'accroissement du nombre des professeurs pris en charge directement par le gouvernement français et à la mise en place d'un fonds de concours auprès des sociétés françaises, deux bâtiments préfabriqués furent installés pour la rentrée 1975, fournissant à l'école primaire 12 classes supplémentaires. Pour la création de ce fonds de concours, on part du principe que les sociétés bénéficiaient pour leur implantation en Iran de la présence d'un lycée permettant l'accueil des enfants de leurs cadres. On demande donc aux sociétés, chaque fois qu'un nouvel élève dont les parents s'installent en Iran pour le compte d'une entreprise, de verser une cotisation, participant ainsi à l'amortissement des investissements qui ont été faits. Le fonctionnement de ce fonds de concours ne fut pas toujours très bien perçu par une partie de la colonie française.

Dans le même temps, la Mission Laïque ne pouvait se dérober aux sollicitations du gouvernement iranien qui, sous la pression des parents d'élèves, demandait la prise en charge par le lycée de la petite école franco-iranienne Chadokht Faranaz. Un nouvel avenant fut signé à cet effet en novembre 1975.

Ainsi, à la rentrée 1975, le Lycée Razi accueillait plus de 3 500 élèves, effectif qui restera à peu près stable jusqu'en novembre 1978.

En dépit de cette pression constante sur les effectifs, l'enseignement reste de qualité ; les résultats aux examens le confirment : au baccalauréat français, le taux de réussite se situe chaque année entre 80 et 90% ; le pourcentage de réussite aux baccalauréats iraniens sciences naturelles et mathématiques a toujours été de 100% depuis la création du lycée. Résultats exceptionnels dont aucun autre établissement scolaire en Iran ne peut se targuer.

Pour le concours national d'entrée dans les universités, les élèves du Lycée Razi occupent les places d'honneur ; ainsi pour la session de juin 1975, 190 000 candidats, les 4 premiers classés venant du lycée Razi occupent les 1^{ère}, 13^{ème}, 15^{ème} et 27^{ème} places.

Il est intéressant aussi d'examiner la répartition de ces élèves en fonction de leur nationalité :

- 2500 sont Iraniens
- 900 environ sont Français
- 100 à 150 sont des étrangers tiers

Cette répartition est très significative des rôles joués par le Lycée :

- bien sûr, un rôle essentiel dans la diffusion de la langue et de la culture mais aussi le soutien apporté par le Lycée à l'action économique de la France car, sur les 900 élèves français, une centaine sont des enfants de diplomates et de professeurs ; tous les autres sont les enfants des cadres des entreprises françaises installées en Iran.

- enfin, en accueillant une centaine d'étrangers tiers, le Lycée participe à l'action culturelle de la France dans le monde. Si certains de ces enfants viennent de pays francophones, la plupart sont originaires de pays non francophones ; leurs parents ont choisi le système scolaire français car il est le seul à assurer une possibilité de scolarisation presque partout dans le monde au moins jusqu'au niveau du brevet. Et c'est ainsi que l'on a pu accueillir le fils de l'ambassadeur d'Italie, les enfants de diplomates autrichiens et allemands alors même qu'il existait à Téhéran une école allemande, de diplomates anglais en dépit de l'existence d'une école anglaise, de diplomates espagnols malgré la présence d'une école espagnole....

d. Les conséquences de la croissance :

Cette croissance importante et rapide traduit sans aucun doute le succès du Lycée Razi. Mais ce succès a un revers : le gigantisme qui éloigne les uns des autres, rend les relations difficiles, annihile toute volonté d'aménagement de la vie scolaire et amplifie les problèmes déjà très aigus de recrutement des personnels.

Imaginez une école maternelle de plus de 600 élèves avec des effectifs de 36 élèves par classe. Songez que la section secondaire fonctionne six jours pleins par semaine, chaque classe n'ayant que 5 jours par semaine de scolarité.

Un établissement qui s'étend sur plus de 50 000m² sans compter son annexe située à quelques kilomètres. Plus de 300 personnes employées.

Les problèmes de recrutement de personnels constituent chaque année un véritable casse tête : sur 150 enseignants francophones, 20 seulement sont recrutés et rémunérés par le Ministère Français des Affaires Etrangères ; tous les autres le sont par le lycée ; chaque année, du fait de la progression des effectifs et de la forte rotation des personnes, c'est entre 30 et 50 nouveaux professeurs qu'il faut recruter.

Plus grave encore est la situation financière : en dépit des aides importantes fournies d'une part, par le ministère Français des Affaires Etrangères au travers des subventions et de la rémunération d'une partie des personnels et d'autre part, par le Ministère Iranien de l'Education Nationale qui assure les traitements de 25 professeurs, 90% du budget du lycée sont consacrés aux dépenses de personnel, c'est dire que les sommes consacrées au fonctionnement même de l'établissement sont faibles et largement insuffisantes ; ce sont évidemment les crédits pédagogiques et les sommes consacrées à l'entretien courant qui souffrent le plus de cette situation ; chaque année scolaire ne peut être bouclée sur le plan financier que par le recours au découvert bancaire.

Cette situation financière préoccupante est aggravée par un vieillissement précoce des bâtiments, alors même qu'ils ont à peine 10 ans d'existence ; les toitures en particulier ont fort mal résisté au climat et aux violents écarts de température.

Devant les difficultés financières et des charges qui ne cessent de s'alourdir sont adoptées des mesures qui mettent en cause le statut même de l'établissement : dès 1976-77, c'est le Ministère Iranien qui prend directement à sa charge l'installation de deux blocs de laboratoires préfabriqués puis la réalisation de certains travaux d'entretien (réasphaltage du sol du gymnase, remplacement de la chaufferie des écoles maternelle et primaire bien qu'elle n'ait que quatre ans d'existence, construction d'un nouveau bâtiment pour abriter la bibliothèque). L'équilibre trouvé dans la convention de 1962 –L'Iran fournit le terrain, la France prend en charge les bâtiments et les équipements- est rompu. Dans le cadre de ces travaux, la maîtrise d'ouvrage échappe totalement au proviseur du lycée, ce qui crée une situation tout à fait anormale dont les conséquences sont lourdes, particulièrement lorsqu'il s'agit d'équipements à caractère pédagogique. Un exemple : plutôt qu'une bibliothèque, j'aurais souhaité que l'on réalise un centre de documentation et d'information, ce qui suppose une conception et une structure totalement différentes de celles d'une bibliothèque traditionnelle ; un CDI dans un établissement c'est un changement profond dans la pédagogie, un progrès des élèves vers l'autonomie, une préparation à la recherche personnelle...Il aurait fallu convaincre mes interlocuteurs incrédules, le temps manquait, les crédits risquaient d'être supprimés ; on a construit une bibliothèque ! Ce faisant on a raté une évolution importante dans le domaine de la pédagogie et en quelque sorte nous avons failli à une partie de notre mission. Remarque qui n'a pas beaucoup de valeur : la bibliothèque en question n'a été livrée qu'en 1978 !

Afin d'aider la Mission Laïque dans sa recherche de solutions pour le Lycée Razi, le gouvernement iranien met à disposition dès 1976 un terrain pour l'édification d'un second établissement ; mais le gouvernement français n'envisage pas de financer la construction ; la Chahbanou proposera bien en 1977 d'apporter son aide pour réaliser ce financement. Mais il est déjà trop tard : les événements qui vont conduire le pays à la Révolution et au renversement de la monarchie Pahlavi s'annoncent déjà.

4. IV- Un lycée dans la tourmente

a. L'année scolaire 1977-78

Dès 1977, les manifestations de contestation du régime se multiplient. Le Shah pense pouvoir reprendre le contrôle de la situation en faisant porter sur son Premier Ministre la responsabilité de tous les dysfonctionnements : Amir Abbass Hoveyda est remercié en août 1977 puis emprisonné.

Ce départ de Monsieur Hoveyda est lourd de conséquences pour le Lycée Razi ; en effet, le Premier Ministre a toujours manifesté une très grande attention et une très grande bienveillance à l'égard de cet établissement, conséquence de son grand attachement à la langue française –il avait fait une partie de ses études en Belgique- ; il entretenait par ailleurs des relations privilégiées avec le Président de la Mission Laïque, Monsieur André Chandernagor. C'est lui, en sa qualité de Premier Ministre, qui avait approuvé voire parfois provoqué les modifications apportées à la convention qui finalement conféraient au Lycée Razi un statut extraordinaire.

A partir de ce moment là, la politique iranienne va être marquée par un certain recours au nationalisme afin de répondre aux revendications d'une partie de son opposition. Le Lycée Razi est évidemment une cible de choix : c'est le plus grand établissement étranger en Iran ; il apparaît comme le symbole de l'abandon à un pays étranger ou une institution étrangère de la formation d'une partie de la jeunesse iranienne.

Dès la rentrée 77, les relations entre le Lycée Razi et le Ministère de L'Education Iranien deviennent difficiles ; sans remettre en cause les accords antérieurs, le Ministère exige que soient augmentés les horaires en persan, ce qui revient sans le dire à mettre en difficulté l'application de la « fusion ». La Mission Laïque ne serait sans doute pas opposée à sa remise en cause mais la demande n'a jamais été clairement formulée ; par ailleurs une partie importante des parents iraniens y est très attachée.

Mais les événements vont se précipiter et ce problème va rapidement passer au second plan.

b. L'année scolaire 1978-79

Le 8 septembre 78, à quelques jours de la rentrée scolaire, c'est le vendredi noir : une manifestation à Téhéran est réprimée dans le sang ; il y a plusieurs dizaines, on dit même plusieurs centaines de morts.

Des grèves sporadiques se généralisent, en octobre elles gagnent les secteurs administratifs, la presse, l'économie et tout particulièrement le secteur pétrolier. Très rapidement le maintien du fonctionnement du lycée devient problématique et des menaces nous parviennent.

Au début du mois de décembre, le Ministre de l'Education réunit tous les directeurs des écoles étrangères en Iran et nous fait part des craintes du gouvernement qui redoute de graves troubles à l'occasion de l'anniversaire de l'Ashoura et des manifestations qui risquent de l'accompagner. Le gouvernement souhaiterait donc que, pour des raisons de sécurité, la présence étrangère soit réduite à son minimum et que pour ce faire, nous prenions la décision d'avancer le début des vacances de Noël de trois semaines environ et favorisions le départ du plus grand nombre de familles.

Après consultation de l'Ambassadeur et de l'association des Parents d'Elèves –la réunion fut houleuse- la décision est prise de fermer le Lycée à compter du 6 décembre. A noter que tous les établissements étrangers prendront la même décision.

Bien évidemment la réouverture du lycée en janvier fut impossible tant la situation s'était dégradée. C'est alors que s'est manifesté un remarquable mouvement de solidarité très symbolique de cette amitié franco-iranienne qui s'était nouée autour du Lycée et qui avait peut-être un peu souffert des conditions difficiles de fonctionnement dans les mois qui avaient précédé la révolution : des professeurs restés sur place ou revenus dès le début de janvier ont proposé de reprendre les classes hors du lycée, des familles iraniennes sont venues nous proposer leur maison pour héberger ces classes clandestines, les parents se chargeant eux-mêmes d'informer les familles. Tout cela n'était pas sans risque et, tous les deux ou trois jours, il fallait changer de lieu afin de ne pas attirer l'attention du voisinage. On peut s'interroger sur l'efficacité pédagogique de ces dispositions ; mais là n'était pas l'essentiel : les élèves voyaient leurs professeurs, le fil était maintenu, le lycée existait.

Le 11 février 1979, la révolution est consommée ; le lycée rouvre ses portes le 22 février ; pratiquement tous nos élèves iraniens sont là.

Presque 12 semaines de classe ont été perdues mais chacun est décidé à mettre les bouchées doubles ; les vacances de Now Rouz sont abrégées, l'année scolaire est prolongée jusqu'à la mi-juillet ; les examens de fin d'année auront lieu normalement.

Je passe sur les difficultés rencontrées dans cette période : difficultés financières que vous pouvez imaginer ; difficultés politiques et humaines : il y avait parmi nos élèves ceux qui appartenaient à des familles proches de l'ancien régime ; il y avait aussi ceux dont les parents étaient proches des milieux qui participaient au nouveau régime ; il y eut des drames : dans cette période, des pères d'élèves et de professeurs furent exécutés. Ce qui fut remarquable c'est que dans ce moment où les passions auraient pu être exacerbées élèves et professeurs firent preuve d'un calme, d'une dignité, d'un esprit de tolérance, d'un respect de l'autre qui forcent l'admiration. Quelle leçon !

c. L'année scolaire 1979-80

Dès les mois de mai ou juin 79, des difficultés s'annonçaient pour la rentrée suivante ; le ministre de l'Education du gouvernement Bazargan que je connaissais –il était père d'élève et doyen de la faculté de pédagogie de l'Université de Téhéran- m'avait amicalement prévenu dès le mois de mars : « mon ministère va vous faire beaucoup de misère, mais surtout montrez-vous patient et ne partez pas ». Bien entendu le vous ne me concernait pas personnellement mais concernait la Mission Laïque.

- allongement des horaires des enseignements donnés en persan, ajout d'une heure de religion, ce qui aboutit pour les élèves iraniens à des horaires hebdomadaires très lourds
- interdiction de recruter des élèves en 1ère année d'école maternelle et d'école primaire ce qui pourrait annoncer à plus ou moins long terme l'impossibilité pour le lycée de recruter des élèves iraniens
- enfin en plein mois d'août, le ministère annonce la séparation complète des garçons et des filles à l'école primaire ; pour le secondaire, les cours pourront être mixtes ; par contre, séparation complète dans les cours de récréation ; rapidement, avant la rentrée on tendra des cordes au travers des jardins, au long des escaliers. La séparation est donc très symbolique et les élèves l'acceptent sans problème dans l'application ; par contre ils comprennent très bien ce que cela signifie et le ressentent, les jeunes filles en particulier, comme une atteinte à leur liberté et comme une mesure lourde de menace.

Ces conditions étant remplies, une nouvelle année scolaire commence et tout le monde espère qu'elle se déroulera sans heurt. Mais, tout au long de l'année les menaces ne cessent de s'accumuler sur le Lycée Razi.

La première alerte vient le jour même de Noël 1979 : l'armée soviétique vient tout juste d'envahir l'Afghanistan. Les Etats-Unis informent les pays occidentaux que l'Iran doit être considéré comme zone de guerre. Dès le lendemain, l'ambassadeur de France fait le recensement de tous les Français encore présents à Téhéran et les somme de quitter immédiatement le pays. Les autorités iraniennes informées de ce départ massif des Français et en particulier de tous les personnels enseignants du lycée Razi s'inquiètent et évoquent la possibilité de nationaliser le Lycée.

Afin de couper court à toute tentation, l'établissement rouvre ses portes à la date prévue, mais de nombreux enseignants sont absents, retenus en France . Tous les moyens disponibles sur place sont mobilisés ; enseignants, élèves, membres de la colonie française qui dans le passé s'étaient souvent montrés très critiques à l'égard de l'institution –pensez donc tous ces élèves iraniens dans les classes, ça fait baisser le niveau- mais qui à la faveur de la fermeture de 78-79 avaient ramené leurs enfants en France et découvert alors que non seulement ils étaient au niveau mais qu'ils étaient parmi les meilleurs élèves. Le Lycée Razi a donc des vertus ; son existence est indispensable aux uns et aux autres, il faut le sauver. Et il fonctionnera tant bien que mal jusqu'au retour des professeurs titulaires. Une fois encore, on avait pu surmonter la crise.

Mais d'autres menaces s'annoncent pour la rentrée 1980 : on entend dire que filles et garçons devront être accueillis dans des structures totalement indépendantes, qu'il faudra augmenter les horaires en persan, peut-être supprimer la « fusion », tous les élèves iraniens devant être accueillis dans une section franco-iranienne sans que l'on puisse savoir ce qu'elle aura de franco ; enfin le bruit court que tous les établissements étrangers seront nationalisés.

A plusieurs reprises la Mission Laïque demande la tenue de discussions, mais les autorités iraniennes se dérobent ; en juillet 1980 enfin une négociation peut s'ouvrir : le gouvernement iranien souhaite une direction iranienne pour le lycée, la scolarisation de tous les élèves iraniens dans une section iranienne. La Mission Laïque obtient que le français soit langue étrangère favorisée et qu'un directeur des études françaises soit nommé. Il s'agissait pour nous de maintenir notre présence dans l'établissement, y compris au niveau administratif, dans l'espoir d'un changement rapide de régime qui nous permettrait de retrouver toute notre place. Il fallait être naïf et l'on attend encore. Cependant, l'accord est conclu mais au dernier moment le ministre refuse de signer. Quelques jours plus tard, le Lycée Razi est purement et simplement nationalisé.

Une merveilleuse aventure qui a duré un demi-siècle s'achève du moins dans sa forme la plus visible . Le gouvernement de la République Islamique a pu stopper l'action de la Mission Laïque en Iran, mais il n'a pas réussi à tuer les graines qui avaient été semées. Les élèves, en très grand nombre, les uns sous la menace, beaucoup par choix, ont émigré ; eux qui, dans le cadre de leur scolarité, avaient été préparés à une démarche fondée sur la raison, sur les valeurs universelles de démocratie et de respect des droits de l'homme, à une ouverture sur le monde, ne pouvaient accepter de vivre dans un état replié sur lui-même, fondé sur les seules références à une religion qu'ils partageaient pour la plupart mais dont ils ne pouvaient accepter l'interprétation rétrograde et obtuse. Ils sont en France, en Belgique, au Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre. Tous ont remarquablement réussi et se sont brillamment intégrés dans les sociétés occidentales tout en gardant leur attachement à leur pays et à leur culture.

Ces anciens élèves ont aussi la volonté de conserver le souvenir du Lycée Razi et ils ont fondé à Paris une association qui a à son actif plusieurs manifestations d'importance. Le Lycée a donc bien rempli son rôle ; il ne s'est pas limité à une action de formation et de diffusion culturelle. Il a créé un état d'esprit que les anciens souhaitent perpétuer

Pour terminer, je dirai que si le Lycée Razi n'est plus, 25 ans après sa nationalisation, son action perdure..